

**Résumé de Rapport d'Audit**

**AUDIT DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION PEFC**

**Référentiel**

**Référentiel PEFC : Schéma Français de certification forestière  
(Validé par l'assemblée générale de PEFC France le 03 janvier 2012)  
Recueil des textes reconnus par le conseil de PEFC**

**PEFC Corsica**

**Corte**

**(20 - FRANCE)**

**Certificat : F - 200101**

**Date d'obtention : 19 mai 2010**

**Valable jusqu'au : 14 nov. 2015**

**Périmètre de certification : Forêts du territoire de la Région Corse, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC Corsica**

**Date d'audit :**

**Audit système : 6 octobre 2015,**

**Audit contrôle des adhérents : 5 & 7 octobre 2015**

**Diffusion :**

**Madame Emilie BERNARDI - Chargée de mission de PEFC Corsica**

**COMITE DE CERTIFICATION ECOCERT Environnement**

Emetteur	AB	Contrôleur	LMA	13/10/2015
----------	----	------------	-----	------------

Rapport n° MDN2014GET015/1

## PREAMBULE

Ce rapport est relatif à un audit de renouvellement de la certification PEFC du système de gestion forestière durable de PEFC mis en place par l'entité PEFC Corsica.

Cet audit a pour but d'évaluer la bonne mise en œuvre de la démarche PEFC, ainsi que la prise en compte des éventuelles évolutions du contexte local ou plus global.

Le périmètre de certification couvre : ***Forêts du territoire de la Région Corse, dont les propriétaires ou gestionnaires sont adhérents à l'Association PEFC Corsica.***

Une première phase réalisée le 6 octobre 2015, dite audit de système, s'inscrit dans la nouvelle méthode d'audit de renouvellement des entités certifiées PEFC par ECOCERT Environnement.

La seconde phase réalisée les 5 et 7 octobre 2015 porte sur l'évaluation des engagements des propriétaires et/ou des gestionnaires.

## CONTEXTE DE L'AUDIT

Cet audit a été mené, en ce qui concerne PEFC, selon le document de référence "Méthodologie Audits PEFC" communiqué à l'entité d'accès à la certification.

Les non-conformités ont été évaluées selon la méthode propre à ECOCERT Environnement décrite dans le document "Présentation de la méthode d'évaluation des non conformités" (Ref.Mpre.009) communiqué à PEFC Corsica.

La conduite de cet audit permet d'avoir un degré de confiance raisonnable dans les résultats de l'évaluation du système de management environnemental selon les exigences liées au référentiel PEFC France.

L'évaluation des engagements des propriétaires avec l'auditeur interne réalisée les 5 et 7 octobre 2015 complète l'audit de l'entité d'accès à la certification réalisé le 6 octobre 2015 sur le site de l'entité d'accès à la certification PEFC Corsica

Il est à noter que :

*Un maillon de la filière est très réduit depuis quelques années : celui de la transformation (beaucoup de scieries ont fermé).*

*Le nombre d'adhérents est en nette progression mais reste réduit (une vingtaine) ; mais il permet un contrôle de tous les adhérents au moins une fois dans le cycle.*

## CONFORMITÉ LIEE AU RÉFÉRENTIEL PEFC

Cet audit a conduit à la mise en évidence :

- suite à l'audit de l'entité d'accès à la certification le 6 octobre 2015 de :
  - 0 (zéro) non-conformité,
  - 2 (deux) remarques.
  
- suite à l'audit d'évaluation des engagements des propriétaires, les 5 et 7 octobre 2015, de :
  - 0 (zéro) non-conformité,
  - 0 (zéro) remarque.

**Non-conformité :** rend le système de gestion forestière durable inopérant ou inefficace, ou partiellement inopérant ou inefficace ou qui ne remet pas en cause l'efficacité ou l'efficacite du système de gestion forestière durable, mais qui pourrait entraîner des dérives aux conséquences préjudiciables.  
**Remarque :** il s'agit plus d'axes d'amélioration. Elles ne rentrent pas en compte dans le processus de certification, mais seront revues lors de l'audit de suivi si l'entité candidate est certifiée.

### POINTS SENSIBLES DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Aucune **non-conformité** n'a été détectée suite à l'audit.

**Deux remarques** ont été émises. Elles ne demandent pas de réponse de la part de l'entité lors de cet audit de renouvellement ; elles seront étudiées lors du prochain audit.

1. **Chap. 1 A.4.a Utilisation de la marque PEFC :** La licence d'Autorisation d'usage de la marque PEFC délivrée à PEFC Corsica par PEFC France est valable jusqu'au 20 juin 2015, elle est donc périmée. **Remarque avec vigilance à 3 mois**
  
2. **Chap. 1 A.1.b.2 Prise en compte des situations de crise et procédure 15 :** Les modalités présentées pour la disparition des données informatiques ne reflètent pas la situation telle qu'elle est au niveau de l'EAC ; par ailleurs les tests des situations d'urgence sont faits mais ne font pas l'objet de compte rendu (même très bref).

### **Opportunités d'amélioration :**

- les indicateurs utilisés actuellement pour le suivi du programme d'accompagnement ont été bien retravaillés mais ils restent uniquement des indicateurs d'actions, il serait intéressant, au moins pour une partie des actions, de rechercher des indicateurs de résultats.
- La situation liée à une réduction très forte d'un maillon de la filière, pourrait être intégrée dans les situations de crise.
- Deux cas de suspension de certification PEFC (une entreprise à la fois exploitant et entreprise de transformation et une entreprise de transformation) ont eu lieu récemment. L'EAC ne connaît pas les motifs de suspensions et cela pose un problème pour les contacts avec l'entreprise. Ce fait est d'autant plus marquant que le nombre d'entreprises est très réduit en Corse.

### **POINTS FORTS DU SYSTÈME DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE**

- Très bonne communication avec des plaquettes thématiques qui insèrent les aspects juridiques et techniques et qui ciblent bien les propos en fonction des soucis des interlocuteurs, présentation personnalisée de PEFC aux communes avec un bon support pour les communes (diaporama ppt), Assemblée Générale pour la première fois ouverte aux adhérents et partenaires. Présence de l'EAC sur beaucoup de manifestations avec participation des administrateurs.
- Le déplacement du siège de l'EAC dans des locaux partagés avec le CRPF et l'ONF, dans une commune forestière.
- Bonne menée des contrôles avec une réflexion sur les contrôles et leurs modalités en fonction des caractéristiques locales, notamment concernant le contrôle de la forêt territoriale.

### **CONCLUSION GENERALE**

L'entité d'accès à la certification PEFC Corsica développe de façon efficace son programme d'accompagnement et effectue le contrôle de ses adhérents conformément au référentiel PEFC France et dans une démarche d'amélioration continue.

La bonne implication des membres des différents collèges et de son animatrice permet des réflexions et des avancées intéressantes dans un contexte relativement difficile, avec notamment un développement d'outils de communication très pertinents pour les propriétaires.

Recommandation de l'auditeur : renouvellement de la certification.